

COMMUNE DE LAPERRIERE-SUR-SAONE
COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 18 JUIN 2015

Compte rendu de la précédente réunion : adopté
Secrétaire de séance : Madame Fabienne VIROT.

STATUTS DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL A VOCATION SCOLAIRE (SIVOS) DES COMMUNES DE LAPERRIERE SUR SAÔNE, SAINT SEINE EN BÂCHE SAINT SYMPHORIEN SUR SAÔNE ET SAMEREY.

Le Conseil Municipal de Laperrière-sur-Saône, après en avoir délibéré :

- Approuve à l'unanimité le contenu des statuts du Syndicat Intercommunal à Vocation Scolaire (SIVOS) des communes de Laperrière sur Saône, Saint Seine en Bâche Saint Symphorien sur Saône et Samerey.

- Autorise le Maire à signer tous les documents relatifs à ce SIVOS.

DELEGATION A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES RIVES DE SAONE SAINT JEAN DE LOSNE – SEURRE DES NOUVELLES ACTIVITES PERISCOLAIRES ET DU PROJET EDUCATIF DE TERRITOIRE RIVES DE SAÔNE A COMPTER DE LA RENTREE SCOLAIRE 2015.

Vu les textes réglementaires :

- Décret n° 2013-77 du 24 janvier 2013 relatif à l'organisation du temps scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires (JO du 26 janvier 2013),
- Circulaire n° 2013-017 du 6 février 2013 relative à l'organisation du temps d'enseignement scolaire et des activités pédagogiques complémentaires, dans le premier degré.
- Circulaire interministérielle n°2013-036 du 20 mars 2013 relative au projet éducatif territorial.
- Décret n° 2013-707 du 2 août 2013 relatif au projet éducatif territorial et portant expérimentation relative à l'encadrement des enfants scolarisés bénéficiant d'activités organisées dans ce cadre.
- Décret n° 2013-705 du 2 août 2013 portant sur l'application de l'article 67 de la loi d'orientation et de programmation pour la refondation de l'Ecole de la République.
- Arrêté du 2 août 2013 fixant les taux des aides du fonds d'amorçage pour la réforme des rythmes scolaires dans le 1^{er} degré.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

Décide de continuer à travailler en collaboration avec à la Communauté de Communes Rives de Saône Saint Jean de Losne – Seurre, dans le cadre de réforme des rythmes scolaires :

- En lui déléguant la gestion des NAP pour l'année scolaire 2015/2016.

- En lui délégrant l'élaboration et la rédaction du PEDT intercommunal et de sa traduction financière.

Monsieur le Maire est autorisé à signer tous actes et documents inhérents à l'exécution de la présente délibération.

TRANSFERT DE LA COMPETENCE : INSTALLATION ET FONCTIONNEMENT DES POTEAUX D'INCENDIE AU SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE ET D'ASSAINISSEMENT DU PAYS LOSNAIS.

Les statuts du Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable et d'Assainissement du Pays Losnais stipulent que les Communes adhérentes à ce Syndicat peuvent lui transférer la compétence de l'installation et du fonctionnement des poteaux d'incendie.

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

Décide de transférer la compétence de l'installation et du fonctionnement des poteaux d'incendie au Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable et d'Assainissement du Pays Losnais.

⇒ Autorise Monsieur le Maire à signer tous actes et documents inhérents à l'exécution de la présente délibération.

AUTORISATION PERMANENTE ET GENERALES DE POURSUITES.

Le Maire, Jean-Luc SOLLER, autorise le trésorier de Saint-Jean-de-Losne, à adresser des commandements de payer et à exécuter les poursuites subséquentes nécessaires envers les redevables défaillants sans solliciter son autorisation préalable pour tous les titres. Cette autorisation est valable pour toute la durée du mandat actuel.

PROJET DE CONSTRUCTION D'UNE ECOLE ELEMENTAIRE.

Monsieur le Maire expose le compte rendu de la réunion du 8 juin dernier avec les maires du RPI et MiCA (Service du Conseil Départemental), afin de définir les contours et besoins du projet de construction de l'école élémentaire sur la commune de Saint-Seine-en-bâche.

SUIVI DE LA GESTION FORESTIERE.

Le suivi de la gestion forestière concerne :

PARCELLE N°4 SURFACE 4.43 HA.

PARCELLE N°5 SURFACE 4.31 HA.

PARCELLE N°12 SURFACE 2.61 HA.

PARCELLE N°24 SURFACE 3.05 HA ET PARCELLE N°45 SURFACE 4.90 HA.

QUESTIONS DIVERSES.

- Dicrim et PCS à mettre à jour.
- Stationnement gênant sur la Commune de deux véhicules : voir pour propositions d'autres emplacements.
- Demande de devis pour le nettoyage d'un fossé communal situé vers l'atelier communal.
- Préparation des festivités du 14 juillet 2015. Répartitions des différentes tâches afférentes aux festivités.

**Le Maire,
Jean-Luc SOLLER**

Destinataires : MM et MMES les Conseillers Municipaux.

